



# Logiciel Streaming Communautaire

Par **Bend86**, le **10/09/2014** à **20:35**

Bonjour,

Etant étudiant en informatique je souhaiterais mettre mes connaissances à l'épreuve et créer une sorte de logiciel qui lit des vidéos en streaming.

Où est le problème niveau juridique?

Eh bien mon logiciel sera open source et communautaire donc tout le monde pourra le modifier. De base je le fournirai uniquement avec des vidéos libres de droits (des vidéos tutoriels de mes partenaires) mais le logiciel sera basé sur un système d'addons. Tout le monde pourra créer son addon qu'il partagera avec les autres utilisateurs. Et ses addons contiendront le lien de diverses vidéos qui seront lus par mon lecteur streaming. Le logiciel n'aura aucune connexion avec mon serveur (mis à part pour le télécharger) et les addons seront hébergés par les utilisateurs eux-mêmes. Le problème est que j'ai peur que certains addons contiennent des liens de vidéos non libres de droits (des films provenant de sites de streaming illégaux par exemple).

Comme dit plus haut tout sera hébergé par les utilisateurs eux-mêmes sans passer par mes serveurs, je n'aurai donc aucun moyen de contrôler les addons, vu que mon logiciel servira uniquement de lecteur vidéo.

Je voulais donc savoir si j'ai des risques de poursuites judiciaires si je crée et publie un logiciel comme celui-ci et qu'il est utilisé à mauvais escient?

Cordialement,  
Bend86